

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°200



Forte d'un siècle d'engagement, la LPO est aujourd'hui la première association de protection de la nature en France.

La LPO agit au nom de l'intérêt général. Le souci des générations futures s'inscrit au cœur de ses préoccupations. Elle veille aux intérêts de la nature et de la biodiversité.

Au service de la démocratie, elle accompagne les politiques publiques environnementales ou ayant des impacts sur l'environnement, élabore des propositions, contribue à l'amélioration et à l'application du droit, à l'évolution de la société par une meilleure prise de conscience.

Contact :

LPO

1 Rue Toufaire, 17300 Rochefort

www.lpo.fr

Le point de vue de la LPO sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

La biodiversité, déjà fragilisée par de nombreuses pressions anthropiques, subit de plus en plus les effets du réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines. Transport, alimentation, logement, consommation de biens et de services : toute politique de réduction de nos émissions qui n'activerait pas l'ensemble de ces leviers et qui se concentrerait, par exemple, uniquement sur la production d'énergie décarbonée, est vouée à l'échec.

Il en serait de même d'une politique climatique qui tenterait de se faire au détriment de la préservation des puits de carbone naturels et des services écosystémiques qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation face aux effets du réchauffement climatique.

Dans tous ces domaines, l'action publique doit être cohérente avec les objectifs affichés. Cela suppose d'interdire rapidement les subventions aux énergies fossiles et les projets climaticides, de soutenir durablement les politiques de mobilité alternatives à la voiture individuelle ainsi que le fonds chaleur, de préserver les milieux naturels et de viser réellement le Zéro artificialisation net.

Pour faire face au double défi que constituent le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité, c'est un changement profond de la société qu'il faut engager. L'évolution de notre alimentation, mais aussi de nos modes de production et de consommation d'énergies, de biens et de services, est indispensable pour la conservation de la nature.

Des objectifs à renforcer, des actes à concrétiser

Sobriété et efficacité : passer des petits gestes à une véritable politique publique

La "prise en compte" de la sobriété dans le développement des nouveaux projets, les "audits", les écogestes volontaires et les déclarations de bonnes intentions ne suffisent pas à constituer une politique en matière de réduction de la consommation de ressources et d'énergies.

La LPO attend des engagements concrets dans chacun des secteurs, assortis de financements pérennes et d'indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité.

Une véritable politique de sobriété nécessite des investissements (aide à l'isolation des logements, plan vélo, développement des transports collectifs...). La réduction de la consommation d'énergies et de ressources passe également par de **nouvelles réglementations** qu'il est primordial de mettre en œuvre : diminution de l'éclairage public et de la publicité, réduction de la vitesse sur route, normes pour les entreprises...

Le manque d'ambition en matière de réduction de la demande conduit alors à surdimensionner les différentes filières de production d'énergie, au risque d'augmenter encore et toujours les pressions qui s'exercent sur la biodiversité.

Sortie des fossiles : un impératif !

La fin des subventions aux énergies fossiles ainsi que des nouveaux projets d'extraction de gaz et de pétrole devraient être inscrits dans la PPE, assorties d'un calendrier précis de mise en œuvre. Aucune sortie des énergies fossiles n'est possible sans cela.

La LPO salue les objectifs de sortie progressive

des chaudières fioul, ainsi que la fin des incitations financières aux chaudières gaz, mais regrette la complexité des mécanismes de soutien aux particuliers pour effectuer cette transition.

En ce qui concerne le secteur des transports, les mesures proposées dans la PPE sont trop souvent floues (agir « *sur l'aménagement des territoires et sur les habitudes et imaginaires* »), sans indicateurs ou sans mode opératoire détaillé (« *réduire la demande en marchandise en mobilisant les acteurs des filières* »).

Le secteur aérien échappe encore à toute mesure contraignante, si ce n'est pour incorporer un peu de carburants moins carbonés dans le kérosène habituel.

Agriculture : engager une réelle transition agroécologique

Si les orientations prévues pour l'agriculture sont pour l'essentiel positives tant pour le climat que la biodiversité (développement de pratiques agroécologiques, extensification de l'élevage, protection des prairies permanentes...), la LPO déplore toutefois une très forte absence de moyens comme d'ambition. Nous appelons à aller au-delà des déclarations d'intention en proposant de réels leviers réglementaires et économiques. Les leviers incitatifs présentés dans la SNBC-3 sont pour l'essentiel trop faibles, trop peu ambitieux, et souvent basés sur le volontariat (éco-régime, MAEC, bonus haie...). Ces mêmes leviers font de plus dès à présent l'objet de régressions environnementales et de coupes budgétaires. Nous appelons aussi à **appliquer ce qui est déjà obligatoire, comme la consommation de 50 % de produits durable et de qualité dans la restauration collective imposée par la loi EGalim.**

Sur les aspects de fonds, nous regrettons l'usage d'approches techno-solutionnistes qui retardent la transition vers des pratiques plus

sobres. Nous rappelons, de plus, notre critique à l'égard du Pacte en faveur de la haie dont l'approche axée sur la plantation élude l'enjeu central de préservation de l'existant. Nous demandons au contraire le **renforcement de la réglementation en faveur des haies pour enrayer la perte actuelle de haie de 23 000 km/an et assurer leur gestion durable, notamment sur le volet bois-énergie.**

Enfin, nous regrettons que les incitations à la consommation soient renvoyées à la SNANC sans assurance de son contenu, et alors même qu'elle se fait attendre depuis un an. La réduction de la consommation de viande est un des principaux leviers identifiés par le GIEC pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole (AR6, 2023).

Rénovation énergétique : massifier en prenant en compte la biodiversité

La LPO salue les mesures de lutte contre la précarité énergétique engageant une rénovation d'ampleur très rapide. Toutefois, la LPO regrette qu'aucune mention de préservation de la biodiversité dans le cadre de ces opérations ne soit faite.

En effet, de nombreuses espèces sauvages, souvent protégées, sont acclimatées ou bien inféodées au bâti et peuvent être gravement affectées par l'altération ou la destruction de leurs habitats (lors de la pose d'isolation thermique par l'extérieur, par exemple).

En 30 ans, on estime que la France a perdu près de 30 % des populations d'espèces inféodées au bâti, en raison de la raréfaction des ressources alimentaires, des pollutions mais également, et pour une part non négligeable, de la diminution des sites propices à la nidification.

Ces espèces subissent le manque de connaissance des professionnels de l'aménagement au sujet de leur présence dans les constructions. A ce jour, la majorité des projets de rénovation ne sont pas soumis à

étude d'impact et font rarement l'objet de diagnostics écologiques. La prise en compte de ces espèces en amont des projets assure pourtant la mise en œuvre de solutions efficaces.

Pour finir, la **préservation des espèces inféodées au bâti et la formation des professionnels de la rénovation** fait partie des actions de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (axe 1.2, mesure 16, actions 2 et 5) et du Plan National Nature en ville 2024/2030 (axe 4, objectif 2, action 3). Ajouter une mention au sein des paragraphes liés à la rénovation énergétique dans la SNBC-3 et le PEE-3 contribuerait à l'amélioration de la prise en compte de ces espèces.

Electricité : toujours plus ?

Avec la sobriété et l'efficacité énergétique, l'électrification des usages est un des principaux leviers de décarbonation de notre société. Le développement des véhicules électriques, l'évolution des process industriels, les nouveaux usages comme la production d'hydrogène vont conduire à une augmentation de la production et de la consommation d'électricité. Pour autant, l'objectif affiché dans le projet de PPE – passer de 456 TWh en 2021 à 598 TWh en 2030 – interroge tant il est en décalage avec la tendance à la baisse observée ces dernières années.

Il existe un véritable risque de surdimensionner nos capacités de production et d'augmenter ainsi inutilement les pressions qui s'exercent déjà sur les écosystèmes où elles seront installées.

Les énergies renouvelables : oui, dans le respect de l'environnement

Le projet de PPE confirme la nécessité de développer de manière significative les énergies renouvelables électriques, notamment le photovoltaïque et l'éolien.

D'une manière générale, la LPO rappelle l'objectif réglementaire qui consiste à atteindre une absence de perte nette de biodiversité pour chaque projet. Cela nécessite d'éviter et de préserver les sites présentant les plus forts enjeux de biodiversité. Lors du dimensionnement du mix énergétique, la PPE devrait prendre en compte la compatibilité des territoires avec les différents types d'infrastructures, afin de ne pas surestimer leur capacité à accueillir chacun des moyens de production envisagés.

Photovoltaïque

En ce qui concerne l'énergie photovoltaïque, la LPO regrette que la répartition entre centrales sur toitures (≈ 66 %) et au sol (≈ 34 %) ne soit donnée qu'à titre indicatif et sans que ne soit précisée la part attendue sur des surfaces déjà artificialisées, dans des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La LPO regrette que la PPE envisage l'implantation des centrales photovoltaïques dans des espaces naturels et forestiers alors même que l'impossibilité d'atteindre les objectifs en ne mobilisant que les toitures et surfaces artificialisées n'a pas été démontrée.

La LPO regrette également l'absence de mesures concrètes visant à **orienter de façon prioritaire les projets vers les sites déjà artificialisés** (bonification dans les appels d'offre, tarif d'achat préférentiel, mesures de simplification, etc.).

Eolien en mer

Pour atteindre les objectifs de neutralité carbone à horizon 2050, le rapport « futurs énergétiques 2050 » de RTE propose des scénarios variés avec un niveau d'éolien en mer compris entre 22 GW et 62 GW. Ce projet de PPE retient une perspective moyenne de 45 GW en 2050, sans lier ce choix à des besoins énergétiques chiffrés, sans explorer les solutions alternatives, mais surtout sans présenter les conséquences de ces choix sur la biodiversité. La LPO demande que soient

mieux explicités et évalués ces choix de puissance.

Biomasse

Si nous salvons le fait que la PPE reconnaisse l'enjeu de la durabilité de la biomasse solide, la prise en compte de cet enjeu est renvoyée à la SNBC-3. Cette dernière ne donne toutefois pas de garantie satisfaisante quant aux risques liés à une augmentation de la production de +40 TWh. Les risques sont les mêmes pour les augmentations prévues d'agrocarburants, de gaz renouvelable et de production électrique à base de bioénergie. Ces usages favorisent en effet des pratiques de gestion particulièrement néfastes pour la biodiversité, mettent sous tension les ressources naturelles et font concurrence à d'autres usages, en plus de présenter un bilan carbone faible et discuté.

Nous appelons donc à une **plus claire hiérarchisation des usages en cascades du bois**, et à des garanties réelles permettant une priorisation des usages agricoles nécessaire à une transition agroécologique cohérente.

Le nucléaire : stop ou encore ?

Le projet de PPE entérine le programme de construction de 6 réacteurs nucléaires de type EPR2 qui devrait être lancé durant l'année 2026, ainsi que la poursuite de l'étude portant sur 8 EPR2 supplémentaires.

Plusieurs scénarios démontrent pourtant la possibilité d'atteindre les objectifs climatiques sans recourir à cette technologie.

En raison de risques technologiques importants et des fortes externalités environnementales négatives en France et dans le monde (extraction de l'uranium, etc.), la LPO considère que les nouveaux projets nucléaires devraient être évités et que l'accent devrait être mis sur les politiques de sobriété et d'efficacité énergétique ainsi que sur les autres énergies décarbonées.

Les puits de carbone océanique et forestier : un trésor à préserver

Les puits de carbone, forestier comme océanique, doivent avant tout être pensés comme une responsabilité. La protection des stocks de carbone existant doit être la priorité, et ne peut se faire que par la préservation de la biodiversité qui assure le bouclage des cycles carbone.

Nous déplorons en particulier que l'océan ne fasse l'objet d'aucune mesure ou analyse spécifique concernant la quantification de la contribution du milieu marin en qualité de puit de carbone à la lutte contre les changements climatiques. Notre océan a pourtant la plus grosse capacité de stockage de carbone parmi les puits de carbone et ce, grâce au phytoplancton, aux coraux et aux poissons.

La LPO considère essentiel que la PPE/SNBC contienne des dispositions spécifiques relatives à la préservation des puits marins et côtiers. Cela doit être traité en complémentarité avec les DSF qui ne traitent également que trop peu de ces thématiques.

Sur les orientations spécifiques au puits de carbone forestier, plusieurs points alertent la LPO.

La LPO appelle à une refonte de la mise en œuvre du renouvellement forestier, présenté comme un élément clé de la stratégie forestière. Rappelons que selon le bilan de France Relance, 90% des surfaces renouvelées en forêt privée et de collectivité l'ont été par coupes rases. Afin que les financements permettent réellement une amélioration de la résilience, il est nécessaire de mettre en place une gouvernance et un processus de suivis. Nous appelons de plus à prioriser l'amélioration de l'existant plutôt que la transformation des forêts par plantation, et à faire de la biodiversité un élément central du renouvellement, par sa préservation et la diversification des essences.

Par ailleurs, plusieurs mesures de dynamisation de la gestion et des coupes sont proposées. Nous rappelons que l'intensification de la gestion est particulièrement néfaste à la biodiversité, et que si le bois peut être une ressource renouvelable à long-terme, toute coupe crée une dette carbone.

Enfin, si la préservation biodiversité forestière est bien présentée comme un levier majeur, la SNBC-3 ne se donne ni ambition ni moyen. De nombreuses recommandations sont pourtant portées par les ONG environnementales, comme l'encadrement des coupes rases, la mise en place d'un volet environnemental opérationnel dans les Plans Simples de Gestion, le conditionnement de la plantation de résineux au mélange en feuillus...

Conclusion

La LPO considère que le meilleur moyen de limiter nos impacts sur le climat et l'environnement est de limiter notre consommation d'énergies, de biens et de services et appelle de ses vœux une véritable politique publique de sobriété qui ne se limite pas aux petits gestes et à la bonne volonté des acteurs les plus vertueux.

La transition ne se fera pas sans une sortie rapide et planifiée des énergies fossiles. La LPO demande que cessent les subventions aux énergies fossiles et que plus aucun projet d'extraction de gaz ou de pétrole ne soit autorisé.

La LPO approuve globalement l'objectif de développement significatif des énergies renouvelables mais attire l'attention des autorités sur la nécessité d'éviter et préserver les espaces naturels et semi-naturels, indispensables pour atténuer le changement climatique et pour s'adapter à ses effets. La LPO demande à faire de la préservation de la biodiversité un élément central des politiques sectorielles d'atténuation et de résilience.

